

Un seul interlocuteur pour un suivi global

Vous voulez en savoir plus sur les possibilités, les avantages et le coût du *leasing BCVs*? Votre conseiller clientèle vous renseignera avec plaisir. Grâce à notre collaboration avec la Banque Cantonale de Zürich, vous bénéficiez d'une solution de leasing sur mesure pour atteindre vos objectifs.

Au besoin, nous examinerons également d'autres formes de financement.



CONTACT

Banque Cantonale du Valais
Clientèle des entreprises
Place des Cèdres 8
1950 Sion

Téléphone 0848 765 765
Fax 027 324 67 19
www.bcvs.ch

Leasing d'équipement

Utiliser sans acheter



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcvs.ch

La confiance rapproche

Biens d'investissement en leasing: utiliser sans acheter

Le leasing pour les biens d'investissements est une solution de financement attrayante grâce à laquelle vous pouvez utiliser les biens d'équipement professionnels sans avoir à les acheter. Vous payez le leasing uniquement pour leur utilisation.

Vos avantages

- **Le leasing BCVs vous permet un financement parallèlement à l'utilisation**
Les intérêts du leasing ne sont exigibles que lors de l'utilisation du matériel faisant l'objet du leasing. Vous pouvez ainsi financer l'investissement directement grâce aux bénéfices réalisés par son utilisation - selon la règle "payez avec vos bénéfices".
- **Grâce au leasing BCVs, vous restez flexible**
Vous investissez mais conservez vos liquidités. Votre capital à moyen ou long terme n'est pas consacré à des équipements et vous préservez ainsi vos limites de crédit. Vous pouvez donc utiliser vos moyens selon vos priorités et vous restez flexible au niveau de la gestion d'entreprise.
- **Le leasing BCVs vous propose une base de calcul constante et sûre**
Vous convenez d'intérêts de leasing qui restent constants durant toute la durée du contrat. Cela vous permet une planification claire et un calcul exact.
- **Avec le leasing BCVs, vous êtes toujours à la pointe de la technique**
Une politique d'investissement ciblée assure votre compétitivité. Le leasing BCVs vous permet une adaptation plus facile aux évolutions technologiques et organisationnelles durant la durée du contrat. Le risque d'obsolescence de vos installations est réduit et vous disposez ainsi d'un avantage concurrentiel pour l'avenir.

Caractéristiques

Preneur du leasing	Petites et moyennes entreprises (PME), grandes entreprises mais également associations et établissements de droit public, professions libérales telles que médecins, dentistes, etc.
Objet du leasing	Tous les types de biens mobiliers d'investissement
Montant minimal du contrat	En général à partir de CHF 50'000.-
Durée du leasing	En règle générale de 24 à 72 mois Le choix de la durée dépend de la durée de vie de l'objet.
Ampleur de l'amortissement	En général jusqu'à la valeur résiduelle de 1 à 2% de la valeur d'acquisition
Délai de résiliation	Le contrat de leasing n'est en principe pas résiliable. Une résiliation anticipée de contrat est cependant possible contre versement d'une indemnité pour la non-perception d'intérêts.
Mode de paiement	Au début d'une période (à l'avance)
Périodicité	En général mensuelle, dans certains cas particuliers trimestrielle ou semestrielle.

